



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Nom : Chat domestique *Felis silvestris catus*
Taille : 45 à 60 cm (tête et corps) (queue : 24 à 35 cm)
Poids : 3 à 6 kg en moyenne
Famille : *Felinae*
Régime alimentaire : Carnivore, opportuniste et généraliste

Le chat domestique et l'Homme

Pour 57% des français, le chat est un animal de compagnie et un membre à part entière de la famille.

La majeure partie des propriétaires ont adopté un chat par amour des animaux et/ou pour le plaisir de s'en occuper. Il est également apprécié pour son autonomie et son indépendance.

Les chats domestiques sont classifiés selon les liens qui les unissent à l'Homme :

- Le **chat de propriétaire** est nourri, identifié, le plus souvent stérilisé, soigné et sous la responsabilité d'une personne. On estime sa population en France à près de 13 millions d'individus.
- Le **chat dit libre** est nourri, identifié, stérilisé et soigné. Il est sous la responsabilité du maire ou d'une association de protection de la nature.
- Le **chat errant** est nourri, plus ou moins régulièrement, par l'Homme. On estime sa population en France entre 8 à 10 millions.
- Le **chat haret** (ou chat féral) est un chat domestique retourné à l'état sauvage. Il vit et se reproduit librement dans la nature. Nous ne disposons pas de donnée à l'échelle nationale.

Ne pas confondre avec le chat forestier...

Le chat forestier *Felis silvestris* est une espèce sauvage présente et protégée en France.



Biologie

L'espérance de vie d'un chat domestique peut atteindre 20 ans, elle est variable selon ses conditions de vie (75% des chats errants n'atteignent pas les 6 mois). Sa survie ne dépend pas de la densité de proies mais de l'Homme qui le nourrit et le protège des maladies (vaccins, soins vétérinaires).

Il a un très bon odorat qui lui permet d'identifier ses proies et ses ennemis (le sexe et l'état émotionnel), une très bonne ouïe avec des oreilles mobiles et une très bonne vue qui s'adapte à l'intensité lumineuse. Il voit aussi bien que l'Homme même avec six fois moins de lumière.

Sa salive a la capacité de "désodoriser" ses poils et sa peau, ce qui lui permet de chasser sans être trahi par son odeur. Il a une mâchoire puissante et des griffes rétractiles. Son corps est souple et adapté à la chasse à l'affût. Il peut effectuer des sauts de 1.5 à 2 mètres de haut.

Comportement

Le chat est un animal nocturne, même s'il a tendance à devenir diurne.

Son domaine vital varie de 0,1 à 600 ha. Sa surface dépendra de la quantité de nourriture fournie (les chats non-nourris ou peu nourris ont un plus grand domaine vital) ou de la densité de population de chats (plus la densité de chats sera importante, plus le domaine vital sera petit).

Le chat de propriétaire a tendance à rester dans la propriété de son maître. Il a souvent des endroits favoris pour se reposer ou pour chasser, et des endroits qu'il ne fréquente jamais.

Le chat aime jouer. Même bien nourri, un chat peut, par instinct, chasser et courir après ses proies, l'objectif étant de jouer. S'il ne joue pas assez, cela peut se manifester par des moments d'agressivité à l'aube ou au crépuscule, lorsque l'activité prédatrice est maximale.

Activité prédatrice

Le chat est un grignoteur, il mange plusieurs fois par jour. L'activité prédatrice d'un chat varie en fonction de l'âge, la condition physique, le tempérament, la stérilisation, la sécurité alimentaire, les conditions météorologiques, etc. Il adopte une attitude de chasse solitaire élaborée par un comportement d'**affût** (l'observation peut durer assez longtemps et être un jeu), d'**embuscade** (le chat s'aplatit, rassemble ses pattes arrières avant le bond final) et de **capture** (la proie est saisie).



Le chat a souvent un parcours privilégié pour chasser et a tendance à revenir sur les lieux d'anciennes captures.

Un chat errant consacre en moyenne 12 heures par jour à la prédation, contre 3 heures par jour pour un chat

de propriétaire.

Selon les études, la prédation est plus forte au printemps et à l'automne et plus faible en été et en hiver. De plus, les chats sous-alimentés semblent consommer plus de proies et d'une plus grande diversité que les chats nourris correctement.

A noter...

Les chiens, seuls ou en meute, sont également des prédateurs domestiques capables d'utiliser des stratégies de chasse élaborées. Ils peuvent être amenés à déranger, mettre en fuite, voire mettre à mort, des animaux sauvages.

Les proies

Pour attraper une proie, le chat doit en chasser dix.

Selon différentes études et méthodes, un **chat bien nourri** peut capturer en moyenne **27 proies par an**, contre **273** pour un **chat errant** et **1 071** pour un **chat haret**.

Les proies principales sont à 68% des micromammifères (mulot sylvestre, souris domestique, musaraigne), à 23% des oiseaux (mésange, merle noir, rouge-gorge) et à 9% des reptiles (lézard des murailles, tarente de Maurétanie)*.

56% des proies ne sont pas consommées par les chats*.

Les rongeurs jugés indésirables représentent moins de 50% des proies rapportées*.



Entre 8 à 10% des animaux blessés accueillis dans les centres de soins LPO ont été victimes de la prédation d'un **chat domestique** : 84% d'oiseaux et 16% de mammifères et reptiles, dont 59% des chauves-souris.

La bibliographie nous permet d'estimer (extrapolation) à 75 millions le nombre d'oiseaux tués, en une année, par des chats en France, 27 millions en Grande-Bretagne et 500 millions aux Etats-Unis.

Le chat domestique est un prédateur non-natif dans tous les environnements où il est présent. **Introduit par l'Homme**, le chat domestique est une espèce que l'on peut considérer comme "**invasive**" dans les écosystèmes.

A noter...

L'urbanisation et la destruction des habitats impactent de manière conséquente la faune sauvage et leurs conditions de vie idéales. Le chat domestique n'est donc pas seul responsable de la mortalité ou du déclin de certaines espèces.



La LPO en action

*Un **observatoire** : le MNHN (Muséum national d'Histoire naturelle) et la SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) ont mis en place un observatoire participatif invitant les propriétaires de chat(s) à partager leurs observations. La LPO, partenaire de cet observatoire, a invité ses adhérents à participer et transmettre leurs observations.

Une **étude initiée et conduite par la LPO en 2016 et 2017** : 40 propriétaires de jardins se sont portés volontaires pour tester plusieurs dispositifs d'éloignement : le dispositif à ultrasons Catwatch®, les grilles Stop Chat, une plante répulsive et le répulsif « maison » (voir solution n°4 page 3). Le répulsif « maison » semble le plus efficace pour empêcher le chat d'accéder à une zone restreinte.

Que dit la loi ?

Identification

Selon le Code rural et de la Pêche maritime (Art. L212-10) : **les chats doivent être obligatoirement identifiés** (puce, tatouage...) préalablement à leur cession (vente, don...). L'identification est obligatoire pour tous les chats nés après le 1er janvier 2012 et, au plus tard, âgés de 7 mois.

Animal errant, animal en état de divagation

Selon le Code rural et de la Pêche maritime (Art. L211-19-1) : **il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.**

Est considéré comme chat errant : tout chat dont le propriétaire n'est pas connu, saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui, à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître ou à plus de 200 mètres des habitations.

Cas particulier : le **chat dit libre** est défini Art. L211-27 du Code rural et de la Pêche maritime. Le territoire est défendu par des chats stérilisés et non pas réinvesti par des individus féconds.

Abandon et maltraitance

Selon le Code pénal, **il est interdit d'abandonner un animal domestique** ou apprivoisé (Art. 521-1), **ou de donner de mauvais traitements** (Art. R 654-1) **ou la mort** (Art. R655-1) à un animal domestique ou apprivoisé.

Il arrive que...

... Mon chat est un redoutable prédateur.

Chaque chat tue un nombre variable de proies. Cette prédation devient préoccupante pour la petite faune sauvage, notamment autour des mangeoires à oiseaux ou dans les zones semi-urbaines soumises à des pertes d'habitat et de pollutions diverses.

... Le chat de mon voisin pose des problèmes.

Le chat du voisin peut commettre des désagréments, gratter les fleurs, le potager... et y faire ses besoins. Leur présence n'est pas toujours appréciée.

... Des chats sont abandonnés, laissés sur place après un déménagement, etc.

En France, 80 000 animaux domestiques sont abandonnés chaque année, surtout en période de départ en vacances. Associée à des phénomènes de divagation et de prolifération, la prédation par le chat domestique devient progressivement préoccupante.



Les solutions

D'après des études menées en France et dans le monde, la cohabitation des chats domestiques et de la petite faune du jardin est possible avec des mesures assez simples. Aucune solution ne supprimera totalement les dégâts ou les victimes, mais le cumul de solutions contribuera à en réduire le nombre. A chacun de mettre en place les dispositifs adaptés à son chat ou à celui du voisin, ou à son jardin et ses aménagements.

Protéger la faune sauvage



1. Aménager son jardin avec des zones de refuges

Une zone sauvage du jardin, un muret en pierres sèches, etc. sont autant de refuges potentiels pour la petite faune. Elle pourra s'y replier en cas de danger.

Pour cela, ne pas tondre la pelouse trop courte, garder des zones à couvert végétal « haut » (surtout au printemps), planter des haies et buissons épineux, etc.



2. Ne pas faciliter la prédation

En période de conditions rudes (épisode prolongé de froid ou de pluie), en période de sortie du nid par les jeunes ou en votre absence, gardez, si possible, votre chat dans la maison...

Aussi, il est préférable d'utiliser une mangeoire suspendue ou sur pied plutôt que de nourrir les oiseaux au sol. Les mangeoires et niochis sont également à placer dans une zone dégagée, ce qui permet aux oiseaux d'avoir une bonne visibilité sur les alentours.

Eviter la présence de chat



3. Installer une grille Stop Chat

Il s'agit d'une grille plastique hérissée de picots. Elle peut empêcher les chats de s'installer ou de gratter une zone, d'occuper une zone de chasse ou de sauter au-dessus d'une murette. Ce tapis peut être remplacé par du grillage dit « à poule », des tiges épineuses (épineux, rosiers, etc.). L'objectif est de déranger, sans blesser, le chat qui n'aime pas marcher sur certains matériaux...



En vente à la Boutique LPO (<http://www.boutique.lpo.fr>)



4. Créer son répulsif "maison"

Mélangez un litre d'eau, 10 gouttes de jus de citron et 20 gouttes d'huile essentielle d'*Eucalyptus radiata* (En vente à

la Boutique LPO (<http://www.boutique.lpo.fr>) dans un vaporisateur. Cette préparation est à vaporiser quotidiennement sur les zones à protéger, sur un rayon de 1 mètre.



5. Planter des plantes répulsives

Les feuilles de *Coleus canina*, une plante « anti-chat », sont caractérisées par une odeur de mouffette. Pour la plupart, les chats n'apprécient pas cette odeur et s'en éloignent. En contrepartie, les chats apprécieront une zone avec de l'herbe à chat *Nepeta cataria*.



6. Eviter de nourrir les chats en extérieur

L'alimentation extérieure favorise l'immigration de nouveaux chats, parfois même l'abandon de chats dans ces zones.



7. Installer un Stop Minou, un entonnoir ou un obstacle "maison"



Il s'agit de protections destinées à empêcher les chats et autres prédateurs de grimper.

Le Stop Minou est à installer sur des arbres hauts, veillez à une hauteur minimale de pose pour en garantir

l'efficacité. En vente à la Boutique LPO (<http://www.boutique.lpo.fr>)

L'entonnoir est à installer sur des petits arbres, des pieds de mangeoires, etc. Un tube en PVC mis sur le pied de la mangeoire peut également éviter au chat d'y grimper.

Pour tout obstacle, veiller à une hauteur minimale de pose de 1.5 à 2 mètres, selon l'agilité du chat.



8. Maîtriser les populations de chats

Si vous constatez la présence de chat(s) errant(s) (miaulant, maigre, qui semble perdu ou en mauvaise santé), vous pouvez contacter une association locale de défense et de protection des chats. Elle viendra capturer le(s) chat(s),



nourrir, soigner et stériliser si nécessaire, pour finalement, trouver une famille d'accueil.

appel à la bonne vue des oiseaux.

En vente à la Boutique LPO (<http://www.boutique.lpo.fr>)

Effaroucher (Attention à l'accoutumance)



9. Arrosage à détection de mouvement

Les jets d'eau repousseront les chats d'une zone à protéger (potager, bac à sable...). Cependant, le jet peut se déclencher à l'occasion de votre passage et peut aussi faire fuir les oiseaux. Son utilisation et la zone couverte doivent donc être maîtrisées.



10. Installer un Catwatch®

Equipé d'un détecteur infra-rouge, ce dispositif se déclenche par le mouvement et la chaleur corporelle du chat lorsqu'il pénètre dans la zone couverte. Le Catwatch® détecte les allées et venues dans un rayon de 12 mètres, et émet des ultrasons, par séquence de 4 secondes, sur une surface d'environ 150 m². Le comportement varie d'un individu à un autre : certains chats vont fuir immédiatement alors que d'autres, au comportement plus dominant et territorial, vont tenter de lutter (temporairement) contre le dispositif. Ce système a été testé par la RSPB (The Royal Society for the Protection of Birds) et par la LPO.



En vente à la Boutique LPO (<http://www.boutique.lpo.fr>)

Il existe d'autres appareils à ultrasons dans le commerce, seul Catwatch® a été étudié et testé par la LPO.



11. Les colliers

- Clochettes au collier (de sécurité)

Deux clochettes, sur deux endroits différents du collier peuvent être mises. Le tintement devrait signaler la présence d'un prédateur à la petite faune, surtout les micromammifères.

- Collier de couleurs, collerette

Cette collerette, appelée Birdbesafe®, est à ajouter à un collier. Elle est de couleurs vives (rouge, orange et jaune), en tissu (large de 5 cm). Ce dispositif fait



Prendre soin de son chat



12. Assurer une alimentation de qualité, en libre-service

En garantissant une alimentation aux textures variées et de qualité, en libre-service, les chats n'auront pas besoin de pallier au manque de ressources alimentaires et limiteront leurs déplacements à la recherche de proies.



13. Stériliser son chat

Cette action est préconisée par de nombreuses associations de protection de la nature, des associations de protection des animaux et les vétérinaires. Elle permet de limiter la prolifération des chats, de stopper les naissances non souhaitées et donc les abandons.

Les chats stérilisés ont une vie plus longue et sont en meilleure santé. Les mâles sont moins agressifs, moins possessifs et effectuent moins de comportements de marquage territorial, de nuisance sonore et de vagabondage. Les femelles stérilisées ont moins de tumeur mammaire, de cancer des ovaires ou de l'utérus, de fausse gestation et de pyomètre (accumulation de pus dans l'utérus).



14. Stimuler son chat, jouer avec lui

Le jeu permet d'extérioriser l'instinct chasseur du chat. Pour cela, vous pouvez jouer avec lui (ficelle, boîte en carton, boule de papier...), lui offrir un meuble à chat (face à la fenêtre, pour qu'il puisse observer et surveiller l'extérieur), lui proposer un casse-tête alimentaire, etc.



15. Ne pas abandonner son chat dans la nature...

En période de départ en vacances, vous pouvez confier votre chat à un ami ou un voisin, le mettre en pension ou l'emmener en vacances avec vous.

Si vous n'avez plus les moyens de vous occuper de votre chat, vous pouvez lui trouver une nouvelle famille ou le confier à une association de défense et de protection des chats.

Contacts et informations complémentaires

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex lpo@lpo.fr 05 46 82 12 34

Références bibliographiques :

Forin-Wiart, M-A. Identification des facteurs de variation de la prédation exercée par les chats domestiques (*Felis silvestris catus*) en milieu rural. Université de Reims. 2014. Thèse.

Anne-Laure DUGUE (2015) Dossier Chat domestique et biodiversité

Nicolas MACAIRE Fiche technique Les chats et les oiseaux

Isabelle LUNEAU (2016) Synthèse bibliographique La prédation du chat domestique



Ce document a été édité par la LPO France
Rédaction par Florine Blaevoet (LPO)
Relecture par AL. Dugué, V. Maillot, L. Autret, T. Raffé, S. Thibaut-Lecornu, B. Viseux (LPO)
Avec la participation d'Anne-Claire Gagnon, vétérinaire comportementaliste



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ